



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 104068

Texte de la question

Mme Valérie Rabault appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la méthode de contraception Essure. La méthode de contraception Essure a été choisie par 140 000 femmes françaises depuis 2011. Parmi ces femmes, certaines sont victimes des effets indésirables de cette méthode qui sont extrêmement préoccupants : douleurs, perforations d'organes, migrations d'implants, saignements, dépression. À tel point qu'un comité d'experts indépendants nommé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est aujourd'hui chargé d'étudier la dangerosité de cette méthode contraceptive. Aussi elle lui demande d'indiquer de quelle manière les utilisatrices de cette contraception peuvent être protégées et informées afin d'éviter que cette méthode fasse d'autres victimes.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104068

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2017](#), page 3722

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)